

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 octobre 2016 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, DUFOUR Joëlle, ROUSSINE Evelyne, BIDAULT Marie-Françoise, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, CAMPOS Laurent, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, JARDON Stéphane, HERCHUEL Christophe,

Procurations : THOMAS Ludovic à BIDAULT Marie-Françoise, JARDON Stéphane à BARISSET André

Secrétaire de séance : Joëlle DUFOUR

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 9 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

I) Rénovation des chapelles de l'église

Avec la rénovation de l'église, il reste les deux nefs intérieures, situées de chaque côté à restaurer. Après étude des devis et suite aux investigations de l'association « Labergement Patrimoine », le Conseil Municipal décide de retenir les prestations proposées par l'entreprise Pierre Macé d'Avallon pour un montant hors taxe de 23 000 € pour une chapelle, le devis pour la restauration de la seconde sera validé lors du prochain Conseil Municipal. Les travaux quant à eux seront réalisés dans le courant de l'année 2017.

II) Rapport des commissions :

Forêt :

- ✓ 110 affouagistes sont inscrits (155 en 2015), le tirage au sort aura lieu en présence des chefs de lot, le vendredi 4 novembre 2016 à 18 heures 30 salle Gaillard.
- ✓ 20 stères de bois (chêne, charme et tremble) en 2 mètres, façonnés par GRTgaz Lieudit « Pointe de L'aige », en bordure de chemin, sont en vente. Mise à prix de 23€ le stère, les offres sont à déposer en mairie sous pli cacheté avant le 30 novembre.
- ✓ Différents avec l'ONF : Depuis début 2016, la somme versée à l'ONF avoisine les 100 000€. Cela représente 12 % du montant des ventes et des travaux de régénération de notre forêt. La valeur du m3 de chêne flambe actuellement (entre 150 et 300 € le m3). 12 %, cela représente une manne financière pour l'ONF qui souhaite toujours accélérer l'abattage, ce que refuse dorénavant le Conseil Municipal.

Le différent est à son comble quand l'ONF veut, c'est la loi paraît-il, « sous le régime du code forestier » gérer la vente de grumes rétrocédées à la commune par GRTgaz. 12 % sont en jeu, soit environ 7 000 €. La Commune dit non :

- GRTgaz avait mandaté et payé l'ONF pour l'estimatif des 4 ha concernés.
- GRTgaz a réglé à la commune la somme de 75 000 € et ensuite rétrocédé à celle-ci les grumes et le bois. Quelle aubaine pour ONF qui de notre point de vue n'a plus aucun droit de regard. La COFOR (association des communes forestières) va prochainement intervenir en tant que médiateur : affaire à suivre ...

Voirie :

- ✓ Les travaux de voirie 2016 sur la route du château d'eau sont terminés, de manière à prévenir les risques d'accidents, des travaux supplémentaires ont été réalisés afin de stabiliser les accotements moyennant une somme de 1 500 €, la même somme ayant été prise en charge par l'entreprise GUINOT TP.

Bâtiments :

- ✓ Le Conseil Municipal valide l'achat d'un radiateur pour un logement communal, l'installation sera réalisée par le locataire.
- ✓ Accessibilité : Les études de faisabilité sont toujours en cours par l'architecte, les normes à respecter étant de plus en plus draconiennes, le Conseil Municipal décide d'attendre le projet final pour se prononcer sur la réalisation des travaux.

Vie scolaire :

- ✓ Un virus sans gravité a touché les élèves de l'école, plus particulièrement les enfants des classes de maternelle, victimes d'aphtes et de lésions buccales. Plusieurs médecins ont été consultés, l'ARS et l'académie ont été informés. Des mesures d'hygiène renforcées sont mises en place au sein de l'école afin de limiter au maximum la prorogation de ce virus. Tout devrait rentrer dans l'ordre rapidement.
- ✓ Deux exercices d'évacuation d'urgence ont eu lieu, dont un en présence de la gendarmerie, aucune remarque particulière n'a été signalée.
- ✓ Le parc informatique de l'école étant vieillissant le Conseil Municipal envisage un renouvellement du matériel sur plusieurs années, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017.

PLU :

Deux réunions sont prévues :

- ✓ Une réunion de travail entre les membres du Conseil Municipal et le Bureau d'Etude le lundi 7 novembre à 18 heures.
- ✓ Une réunion en présence des personnes publiques associées (DDT, Conseil départemental, Chambre d'agriculture, communes voisines ...), le mardi 22 novembre à 14 heures 30.

Commission animation :

Repas des anciens : La commission propose de confier le repas au même traiteur que l'année dernière (Plaisirs de la table) à Nuits Saint Georges.

Colis des anciens: ils seront commandés à la société les Fleurons de Lomagne et des chocolats seront offerts aux résidents de la maison de retraite Cordelier.

Noël pour les enfants des écoles : La commission propose d'offrir à chacun des enfants des écoles de maternelle et primaire un livre sélectionné auprès d'un éditeur spécialisé dans les livres pour enfants et adapté à chaque âge. Le Conseil valide cette proposition pour un montant de 1000 €.

III) Affaires et questions diverses :

Plateforme de compostage :

Notre dépôt de déchets verts saturé, sera fermé dès le 1^{er} novembre 2016 et ce temporairement, pour une durée de 2 mois maximum. La Communauté de Communes, après devis doit vider le site. Si tel n'est pas le cas, la commune saura réagir afin de ne pas laisser les habitants dépourvu d'un service indispensable trop longtemps.

Communauté de communes :

La loi ALUR a fixé l'échéance du 27 mars 2017 pour le transfert de la compétence PLUi aux Communautés de Communes. Les communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert et doivent prendre si elles le souhaitent, une délibération en ce sens. Si 25 des communes représentant 20% de la population ont délibéré négativement avant le 31 décembre 2016, Rives de Saône ne prendra pas cette compétence. Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de compétence du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Informations diverses

Cérémonie commémorative du 11 novembre : les habitants sont invités à **10H00** Place Pierre Vaux avec la participation de l'Harmonie de Seurre. Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie. Les inscriptions au repas des anciens seront closes le 2 novembre, pensez à rapporter votre bulletin d'inscription en Mairie.

Fermages : Suite aux aléas climatiques graves du printemps, un dégrèvement d'impôt est accordé aux hectares concernés. Les propriétaires destinataires de ces remboursements doivent les restituer à leurs fermiers respectifs.

La prudence est de rigueur les jours de chasse (dimanche et jours fériés), il est déconseillé de se promener ou ramasser des champignons dans les zones balisées par les chasseurs.